Réf. Farde e-Assemblées : 2688569

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : 24/25 - EPV/2025/152/EP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et la "Lebenshilfe Heinsberg" visant la gestion et l'entretien d'un "banc anti-exclusion", dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Considérant la demande de l'association allemande "Lebenshilfe Heinsberg", qui propose logements, loisirs et du travail à des personnes en situation de handicap, auprès de la Ville de Bruxelles de pouvoir placer un "banc anti-exclusion" dans le Parc Léopold, qui serait leur 1000ième banc, et inauguré symboliquement par la Président du Parlement européen, Mme Roberta Metsola ;

Considérant que le banc a été produit dans l'atelier de menuiserie de la DeinWerk Gmbh, un atelier pour les personnes souffrant de handicaps psychiques, affilié à Lebenshilfe Heinsberg et créé dans le cadre du projet allemand "Kein Plats fur Ausgrenzung" (Pas de place pour l'exclusion), qui vise à promouvoir l'inclusion et la diversité au sein de notre société européenne. Le banc a déjà été installé dans de nombreux endroits publics et villes à travers l'Europe ;

Vu l'accord de principe obtenu quant à l'installation de ce banc anti-exclusion et ce dans la zone non classée du parc située à l'arrière du bâtiment Paul Henri Spaak (voir photo et plan d'implantation joints à la présente convention et qui fait partie intégrante de la convention) ;

Considérant que suite à la mise en oeuvre du projet, il y a lieu de définir avec précision les droits et obligations des parties concernant l'installation, la gestion et de l'entretien du banc anti-exclusion, dans l'espace public situé parc Léopold ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention n° EPV/2025/152/EP entre la Ville de Bruxelles et la "Lebenshilfe Heinsberg" visant la gestion et l'entretien d'un "banc anti-exclusion" dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold.

Annexes :

Plan de localisation EU bench (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Visuel banc (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Preuve de délégation Guido ROTHKOPF (Consultable au Secrétariat des Assemblées)